



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE
LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JUIN 2016

PRESIDENT DE SEANCE : Mr BOUCHEZ Michel

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mme HOCHART Donata -Mr THIRION Jean-Pierre – Mme HENOT Dominique - Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée – Mr HERMAND Jean - Mme CHAUDAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme VANEECKE Marie-Agnès – Mr JANCZAK Stanislas - Mr PEZE Bruno - Mr DEGAND Daniel – Mr PORZYCKI Philippe – Mme WARNEZ Muriel - Mr CIURYS Christophe – Mr HERMEL Jean-Loup - Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mr DOPCHIE Maurice - Mme BUYCK Isabelle – Mr FOURNIER Guillaume, Conseillers Municipaux

ABSENTES EXCUSEES ayant donné procuration: Mme SYS Martine – Mme BIELKIN Laurence – Mme TAVERNESE Audrey – Mme BOUZROU Donia ,Conseillères Municipales

ABSENTES EXCUSEES: Mmes LAURENT Marylise et MOLEND A Edith, Conseillères Municipales

ABSENT : Mr VANTOURNHOUDT David, Conseiller Municipal

SECRETAIRE : Mr PORZYCKI Philippe, Conseiller Municipal

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 12/2016 du 6 avril 2016 portant sur le marché de maintenance des sites informatiques des écoles Condorcet et Jules Ferry,
- Décision n° 13/2016 du 6 avril 2016 autorisant la signature de l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la création de vestiaires au stade Léo Lagrange,
- Décision n° 14/2016 du 20 avril 2016 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 15/2016 du 20 mai 2016 portant sur le contrat de maintenance des équipements et installations de cuisine,
- Décision n° 16/2016 du 20 mai 2016 portant sur l'acte d'occupation temporaire de l'immeuble sis 9 avenue Michel Bouchez,
- Décision n° 17/2016 du 20 mai 2016 portant sur l'acte d'occupation temporaire de l'immeuble sis 148 rue du Général Leclerc,
- Décision n° 18/2016 du 20 mai 2016 portant sur l'acte d'occupation temporaire de l'immeuble sis 2 rue du Général Leclerc.



Sous la Présidence de Madame HOCHART Donata, Adjointe au Maire, et hors la présence de Monsieur BOUCHEZ Michel, Maire, ont été présentés à délibération du Conseil Municipal, les comptes administratifs Exercice 2015 de la Commune, de la Zone industrielle et du Budget « Energies Renouvelables ».

2/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2015 et affectation des résultats

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	7 936 663.56 €
Dépenses :	4 118 903.77 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	3 817 759.79 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes :	8 128 327.89 €
Dépenses :	1 932 093.08 €
L'excédent d'investissement s'élève à :	6 196 234.81 €

Compte tenu d'un reste à réaliser en investissement de 8 214 822.42 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 2 018 587.61 €, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 1 799 172.18 €.

Le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2015 qui est caractérisé par un excédent utilisable en 2016 est adopté à l'unanimité : 25 voix Pour dont 4 procurations

Le Conseil Municipal félicite Monsieur le Maire pour sa bonne gestion du budget communal.

3/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2015 et affectation des résultats

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	83 463.11 €
Dépenses :	12 016.09 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	71 447.02 €



<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes :	19 783.95 €
Dépenses :	6 432.39 €
L'excédent d'investissement s'élève à :	13 351.56 €

Le Compte Administratif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2015 est adopté à l'unanimité : 25 voix Pour dont 4 procurations.

4/ COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2015 et affectation des résultats

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	29 814.65 €
Dépenses :	106.43 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	29 708.22 €

Le Compte administratif pour le Budget « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2015 est adopté à l'unanimité : 25 voix Pour dont 4 procurations.

5/ COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNEE 2015

6/ COMPTE DE GESTION DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2015

7/ COMPTE DE GESTION « BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2015

Les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) les comptes de gestion de la Commune, de la Zone Industrielle et du budget «Energies Renouvelables », dressés pour l'exercice 2015, par Monsieur le Trésorier Municipal.

8/ DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - ANNEE 2015

Il a été rappelé à l'assemblée que la Municipalité a perçu en 2015 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, la somme de 986 000 €, et conformément à la Loi n° 91-42 du 13 mai 1991, a été présenté le rapport d'utilisation de cette somme, à savoir que la dotation a permis de financer :

- les séjours d'été, séjours à la neige et sorties pédagogiques des écoles dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune,



- les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,
- les centres de loisirs des mois d'avril, juillet et août 2015 à savoir les salaires des animateurs ainsi que le fonctionnement des centres,
- l'animation inter-classes des écoles à savoir le salaire des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire,
- le déploiement de l'ESPACE NUMERIQUE LOUVRE-LENS implanté à l'Ecole Primaire Jules Ferry, relais local du Centre de Ressources du Musée du Louvre-Lens (maintenance des locaux Concept Cyber-Base, mobilier, matériel informatique, rémunération de l'animateur du Cyber-Base).

Les membres du Conseil Municipal ont émis à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) un avis favorable au rapport présenté.

9/ BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2015

Conformément à l'article II de la loi du 8 février 1995 et l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été présenté au Conseil Municipal, le bilan des opérations immobilières successives réalisées en 2015, à savoir les acquisitions suivantes :

- Acquisition parcelle cadastrée AB 735, sise rue Emile Zola
- Acquisition immeuble cadastré AB 328, sis 33 rue Louis Pasteur
- Acquisition immeuble cadastré AB 318, sis 39 rue Louis Pasteur
- Acquisition immeuble cadastré AD 397, sis 57 rue Jean Jaurès
- Acquisition immeuble cadastré AD 586-1450, sis 15 rue Jean Jaurès.

Aucune cession d'immeuble n'est intervenue en 2015.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté à l'unanimité le bilan présenté (26 voix Pour dont 4 procurations).

10/ RECAPITULATIF DES FORMATIONS SUIVIES PAR LES ELUS EN 2015

Le 22 septembre 2014, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal avait délibéré sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et déterminé les crédits ouverts à ce titre.

Chaque année, un tableau doit être annexé au Compte Administratif récapitulant les actions de formation des élus financées par la Collectivité.



En 2015, ont suivi une formation :

- Monsieur FOURNIER Guillaume, formation des 3 et 4 avril 2015 (organisme : le Formateur des Collectivités) pour un coût de 200 euros par jour,
- MM BOULHEMZE Marie-Laure, BOUZROU Donia, CHAVAUDRA Evelyne, CIURYS Christophe, DEGAND Daniel, HENOT Dominique, JANCZAK Stanislas,
- PAW Renée, PORZYCKI Philippe et PRZYBOROWSKI Brigitte, formation le 25 avril 2015 (organisme : IFEPR 59-62) pour un coût de 200 € par élu,
- MM BOULHEMZE Marie-Laure, BOUZROU Donia, CHAVAUDRA Evelyne, HENOT Dominique, JANCZAK Stanislas, PAW Renée, PORZYCKI Philippe, formation le 30 mai 2015 (organisme : IFEPR 59-62) pour un coût de 200 € par élu.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté à l'unanimité le récapitulatif présenté (26 Voix Pour dont 4 procurations).

11/ FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 2016

Comme chaque année, le Conseil Municipal a décidé d'organiser des jeux, ce 14 juillet 2016, pour les enfants âgés de moins de 15 ans et a voté un crédit de 450 €.
Cette décision a été adoptée à l'unanimité (26 Voix Pour dont 4 procurations).

12/ CONVENTION AVEC L' ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D' INSERTION 3ID POUR L' ANNEE 2016

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention relative au dispositif « Brigades Vertes », à intervenir avec l'Association Intercommunale d'Insertion 3ID dans la limite de 272 heures, pour l'année 2016.
Cette décision a été adoptée à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations).

13/ PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS (Agent de sécurité des écoles)

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) d'autoriser le renouvellement pour une année des contrats de 4 agents non titulaires, à temps non complet, employés à la sécurité des écoles.

14/ PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS (Adjoint d'animation)

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) la création à compter du 1^{er} juillet 2016, d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à temps non complet. Cela concerne un adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet, occupant un emploi dont les missions relèvent du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.



15/ CHAMBRE FUNERAIRE : RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2015

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et ont adopté à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) le compte rendu d'activité pour l'année 2015, adressé par la Société OGF (Pompes Funèbres Générales), ayant reçu délégation pour la gestion de la chambre funéraire.

16/ CHAMBRE FUNERAIRE : CONTRAT DE CONCESSION – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire prend fin en décembre 2016.

Les membres du Conseil Municipal se sont prononcés sur une délégation sous forme de contrat de concession, pour une nouvelle durée de cinq ans. La procédure de publicité, dite simplifiée, a été retenue, conformément au décret N° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations).

17/ ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX « CREATION DE VESTIAIRES AU STADE LEO LAGRANGE »

Considérant l'ouverture des offres du marché en procédure adaptée « CREATION DE VESTIAIRES AU STADE LEO LAGRANGE » et les analyses des offres effectuées par le Cabinet d'architecture « Philippe DAMIENS et Associées » à Liévin, Maître d'œuvre, Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché, aux entreprises, classées 1ères et dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Ces entreprises sont :

Lot n° 1 = Gros-Œuvre – VRD – Plâtrerie :

Entreprise Jules ANQUEZ de Noyelles-Godault (285 042.11 € HT)

Lot n° 2 = Charpente

Entreprise SUEUR à Acq (6 327.61 € HT)

Lot n° 3 = Couverture

Entreprise ATZ CHAUFFE-TOIT à Lens (12 868.88 € HT)

Lot n° 4 = Menuiseries :

Entreprise LEFETZ de Mont-Saint-Eloi (61 894.51 € HT)

Lot n° 5 = Carrelage – Faïences :

Entreprise ARDECO de Courcelles-les-Lens (24 779.88 € HT)



Lot n° 6 = Peintures

Entreprise COLOR'IN à Loos-en-Gohelle (7 681.76 € HT)

Lot n° 7 = Electricité :

Entreprise Générale Electrique Wingloise à Wingles (15 400 € HT)

Lot n° 8 = Chauffage – Ventilation- Plomberie – Sanitaires

Entreprise SARL LAMPIN à Haute-Avesnes (57 672.57€ HT)

Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces du marché, les crédits sont prévus au budget.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations).

18/ LOCATION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE, SIS 76 RUE JEAN JAURES (USAGE d'HABITATION)

La Commune a fait l'acquisition de l'immeuble, situé 76 rue Jean Jaurès. Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) la location de l'immeuble, moyennant un loyer mensuel s'élevant à 600 € TTC et versement d'une caution s'élevant à un mois de loyer.

19/ DELIBERATION DE GARANTIE – PROCESSUS SIMPLIFIE : CONTRAT DE PRET N° 44467 SOUSCRIT PAR MAISONS ET CITES SOGINORPA (POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS RUE LA FONTAINE)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 12 février 2016 concernant la demande de garantie d'emprunt, sollicitée par Maisons et Cités Soginorpa, pour l'opération de construction de 16 logements, rue La Fontaine. Suite à la signature du contrat de prêt n°44467 entre l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Municipal confirme à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) accorder sa garantie audit emprunt.

20/ DELIBERATION DE GARANTIE – PROCESSUS SIMPLIFIE : CONTRAT DE PRET N° 44427 SOUSCRIT PAR MAISONS ET CITES HABITAT (POUR LA REHABILITATION DU LOGEMENT SITUE 6 RUE HENRI LECLERCO)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 12 février 2016 concernant la demande de garantie d'emprunt, sollicitée par Maisons et Cités Habitat, pour la réhabilitation du logement situé 6 rue Henri Leclercq. Suite à la signature du contrat de prêt n°44427 entre l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Municipal confirme à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) accorder sa garantie audit emprunt.



21/ LOTISSEMENT DES RUES RAOUL BRIQUET ET DAUTRICOURT : RETROCESSION DES VOIRIES, TROTTOIRS ET ESPACES VERTS AU PROFIT DE LA COMMUNE

La Commune a confié à TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX (EX ADEVIA) l'aménagement du lotissement des rues Raoul Briquet et Dautricourt « le Champ des Agaches ».

La SEM TERRITOIRES 62 a viabilisé 17 lots libres, rue des quinze rasières.

Le procès-verbal de remise des ouvrages (voirie-assainissement-réseaux-espaces verts...) établi le 18 décembre 2014 transfère à la Commune la propriété et l'entretien desdits ouvrages, mais les terrains d'assiette des ouvrages remis doivent l'objet d'un transfert de propriété par acte authentique.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) la rétrocession à l'euro symbolique des voiries, trottoirs et espaces verts, cadastrés AL 638, au profit de la commune, pour une superficie totale de 2 381m². Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir.

22/ TRANSFERT DE PROPRIETE A LA COMMUNE PAR MAISONS ET CITES SOGINORPA DE VOIRIES ET RESEAUX DE DESSERT DE LA CITE DU « TRANSVAAL »

Monsieur le Maire a donné connaissance du dossier d'incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et réseaux divers de la Cité SOGINORPA dite du « Transvaal », et de la convention GIRZOM multipartite signée le 17 août 1988.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) la rétrocession à la Commune par la SOGINORPA des VRD de la Cité du Transvaal, et ont autorisé la signature de l'acte administratif de transfert de propriété à intervenir, ainsi que le transfert de domanialité domaine privé-domaine public communal.

23/ TRANSFERT DE PROPRIETE A LA COMMUNE PAR MAISONS ET CITES SOGINORPA DE VOIRIES ET RESEAUX DE DESSERT DE LA CITE DITE DE « COURTAINE »

Monsieur le Maire a donné connaissance du dossier d'incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et réseaux divers de la Cité SOGINORPA dite de « Courtaine », et de la convention GIRZOM multipartite signée le 27 mars 1998.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (26 voix pour dont 4 procurations) la rétrocession à la Commune par la SOGINORPA des VRD de la Cité de Courtaine, et ont autorisé la signature de l'acte administratif de transfert de propriété à intervenir, ainsi que le transfert de domanialité domaine privé-domaine public communal.



24/ INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE PARCELLES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE :
RUE DE LA SUCRERIE

Par acte notarié établi le 22 septembre 2015 est intervenue la rétrocession des voiries et espaces verts du Lotissement de la rue de la Sucrierie, soit la parcelle cadastrée AH 576 d'une superficie totale de 4 535 m².

Ces voiries et espaces verts étant affectés à l'usage direct du public, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) l'incorporation de la parcelle, dans le domaine public communal.

25/ INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE PARCELLES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE :
RUE EMILE PORTEMONT

Une partie de la rue Emile Portemont, affectée à l'usage direct du public, figure toujours dans le domaine privé de la commune. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) d'incorporer dans le domaine public de la commune, les parcelles cadastrées AK 420-440-442-472 et AK 474.

26/AVIS SUR LA VENTE DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS PAR LA SA HLM HABITAT 59/62/80 – RUE DANIELE CASANOVA-

La SA HLM Habitat 59/62/80 a décidé de mettre en vente neuf logements locatifs situés rue Danièle Casanova, et la commune ayant accordé sa garantie aux emprunts contractés, il est nécessaire de solliciter l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement en faveur de la vente, étant entendu que le locataire qui ne sera pas intéressé par l'acquisition du logement qu'il occupe ne sera en aucun cas tenu de quitter ce dernier.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations).

27/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « HERITAGE EURO » POUR LA REALISATION DE DEUX AIRES DE JEUX DE PROXIMITE

Monsieur le Maire a rappelé le projet de réalisation de deux aires de jeux de proximité, prévues rue Danièle Casanova et Place Carnot.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin va pouvoir bénéficier d'un fond « HERITAGE », dans le cadre des contrats d'accueil de l'EURO 2016. Une partie de ce fond



est destiné, par le biais d'un appel à projets, à financer des équipements sportifs liés à la pratique du football.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 4 procurations) de solliciter une subvention dans le cadre du dispositif « HERITAGE EURO », auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

28/ DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le Maire a rappelé que les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'amortir. Il a précisé que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation, et la méthode retenue est la méthode linéaire. La durée est fixée par l'assemblée qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

La délibération fixant la durée des immobilisations datant du 29 mars 1996, Monsieur le Maire a proposé d'actualiser la durée d'amortissement des immobilisations.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (26 voix pour dont 4 procurations) d'adopter les durées d'amortissement proposées.

Cette décision prendra effet au 1^{er} janvier 2017 et concernera les immobilisations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2017.